



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 4363

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les propositions du Centre national des professions de santé (CNPS). Celui-ci souhaiterait le respect d'une démographie professionnelle adaptée aux besoins de la population, dans le cadre d'une politique de santé, y compris au niveau européen et en tenant compte des problèmes posés par les directives spécifiques, et sur propositions des professionnels de santé. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'évolution de la démographie des professions de santé constitue un souci constant du secrétaire d'Etat à la santé afin de mieux adapter l'offre de soins à l'attente de la population et à l'évolution des politiques de santé. Ainsi chaque année, sont engagées pour les différentes professions médicales, et la plupart des professions paramédicales (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens, ...) des consultations de l'ensemble des acteurs intéressés, à partir d'éléments statistiques prospectifs sur la démographie de ces professions, permettant d'affiner au mieux les perspectives de leurs évolutions. A ce titre, les propositions du centre national des professions de santé feront l'objet d'un examen attentif.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4363

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3403

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4546